

Orléans, le 30 août 2017

Les Inspecteurs d'Académie,
Inspecteurs Pédagogiques Régionaux d'EPS

à

Mesdames et Messieurs les enseignants d'EPS
S/c des chefs d'établissement

Rectorat

Inspection Pédagogique
Régionale

T 02 38 79 39 10/41 76
F 02 38 79 45 87

21 rue Saint-Étienne
45043 Orléans Cedex 1

Objet : Lettre de rentrée E.P.S. 2017 / 2018.

L'inspection pédagogique régionale d'EPS vous souhaite une excellente année scolaire 2017-2018.

Cette lettre de rentrée est l'occasion de saluer le travail effectué par Didier MARTIN depuis de nombreuses années dans l'académie et d'accueillir Michael Tailleux qui lui succède.

Nous souhaitons également la bienvenue à tous les nouveaux personnels arrivant sur l'académie d'Orléans – Tours.

Cette lettre de rentrée est structurée en 3 parties :

La politique pédagogique académique :

- 1) Bilan de l'année 2016 / 2017
- 2) Priorités en 2017 / 2018

Le fonctionnement de l'inspection :

- 1) Rendez-vous de carrière
- 2) Visites d'accompagnement
- 3) Protocole d'inspection
- 4) Répartition des dossiers et des zones géographiques
- 5) Communication et ressources

Les Informations diverses :

- 1) Certification en voie professionnelle.
- 2) Dispositifs de formation proposés en EPS

L'ensemble des textes de référence et des ressources pédagogiques sont à votre disposition sur notre site académique : <http://eps.ac-orleans-tours.fr>



La politique pédagogique académique :

1) Bilan de l'année 2016 / 2017

2/8

Nous vous invitons à consulter **l'état des lieux de la discipline** EPS directement téléchargeable sur le site académique EPS dans la rubrique « inspection pédagogique » : http://eps.ac-orleans-tours.fr/linspection_pedagogique/

Ce nouvel outil de communication vous permet d'avoir une photographie précise sur :

- Les acquis des élèves en EPS
- L'analyse des pratiques professionnelles.
- La politique de formation.
- Les enseignements spécifiques à l'EPS et les structures sportives. (Enseignement d'exploration et de complément, enseignement facultatif, SSS, AS, HNSS, SHN...)

ce document

2) Priorités en 2017 / 2018

➤ Continuum et parcours ambitieux :

De l'école au collège, le parcours de chaque élève est conçu comme un continuum. La collaboration entre les premier et second degrés favorise l'émergence d'une culture pédagogique commune, condition nécessaire pour améliorer la réussite de tous les élèves. Dans ce cadre le travail impulsé au sein de l'académie en 2016 sur la cohérence du parcours de formation de l'élève et l'évaluation par compétence, pour le cycle 3, est mis en œuvre dès la rentrée 2017 en département.

Dans le cadre de la future rénovation des programmes du lycée, un groupe ressource pourra être constitué pour alimenter la réflexion et l'innovation.

➤ Cohérence du projet pédagogique EPS :

Ce document, élaboré collectivement par l'ensemble des membres de l'équipe pédagogique disciplinaire, est l'expression de la mise en œuvre locale des programmes. Plus que jamais, dans le cadre de la réforme du collège, il est garant du parcours de formation des élèves. Il doit mettre en évidence **les choix opérés par l'ensemble de l'équipe EPS**, tout en proposant **une offre de formation équilibrée progressive et complète**.

Un outil sera mis à votre disposition pour vous aider à situer le niveau d'acquisition des élèves au fil de l'eau.

➤ Numérique :

Il convient de conforter la place du numérique dans les enseignements et les pratiques éducatives comme outils d'enrichissement des situations d'apprentissage et comme levier pour lutter contre les inégalités. A ce titre, en complément des deux journées de formation à destination des enseignants du lycée en 2016, une journée supplémentaire est prévue, dont le thème est « les usages du numérique au service des apprentissages pour les activités de la CP3 ».

Des ressources sont à votre disposition dans la rubrique : « EPS et numérique » du site académique

http://eps.ac-orleans-tours.fr/ressources/eps_et_numerique/



3/8

- « Savoir nager », priorité du cycle 3.

Il constitue une compétence fondamentale particulière en EPS au regard des enjeux sécuritaires qu'il revêt et de l'organisation pédagogique différenciée qu'il induit. À ce titre, l'accompagnement personnalisé constitue un dispositif pertinent.

Le décret et l'arrêté du 9 juillet 2015 (BOEN n° 30 du 23 juillet 2015) créent une attestation scolaire du « savoir nager » qui doit être intégrée au livret scolaire. Les modalités de passation du test sont précisées dans l'annexe de l'arrêté.

Cette attestation permet maintenant aux élèves d'accéder à toute activité aquatique ou nautique susceptible d'être programmée dans le cadre des enseignements obligatoires ou optionnels en EPS, mais aussi à l'extérieur de l'école pour les activités mentionnées dans les articles A 322-42 et A 322-64 du code du sport.

- Association sportive : lieu de pratique volontaire des APSA et de formation à la citoyenneté

Donner les mêmes chances à tous, c'est aussi mobiliser les parcours, d'excellence, d'éducation artistique, citoyen, de santé pour lutter contre les inégalités et les stéréotypes liés aux origines sociales. Nous invitons les enseignants à valoriser l'implication et l'engagement des élèves à l'Association sportive et d'en bénéficier pour l'épreuve orale du DNB

Les différents axes de développement privilégiés par l'équipe pédagogique doivent être formalisés au sein du projet de l'association sportive d'établissement obligatoirement intégré au projet d'établissement.

La journée du sport scolaire se déroulera le mercredi 27 septembre 2017.

Le fonctionnement de l'inspection :

1) Rendez-vous de carrière :



4/8

Les enjeux de la réforme :

→ **Une carrière simplifiée, accompagnée et revalorisée**

- Un protocole mis en œuvre par décision gouvernementale qui s'applique à tous les agents de la Fonction publique dont les enseignants
- Une revalorisation et une restructuration de la carrière
- Une réflexion sur la prise en compte de la valeur professionnelle et de l'accompagnement des enseignants
- Un avancement régulier et linéaire
- La possibilité de dérouler une carrière complète jusqu'au sommet de la hors classe

→ **Des évolutions majeures :**

- Fin de la notation administrative et pédagogique
 - Fin de la bi-admissibilité
 - Mise en place d'une cadence unique d'avancement
 - Création d'un 3ème grade (classe exceptionnelle)
 - Perspective de développement d'un parcours professionnel tout au long de la vie
 - Accompagnement et suivi des enseignants
 - Mise en place de 3 rendez-vous de carrière
- **Avancement accéléré** d'une année possible à deux reprises, dans la classe normale, pour 30% des personnes concernées par le RDV de carrière
- Pour le passage de l'échelon 6 à 7
 - Pour le passage de l'échelon 8 à 9

3 RDV de carrière :

- Dans la 2^{ème} année du **6^{ème} échelon**
- Après 1 an et demi dans le **8^{ème} échelon**
- Dans la perspective de la **hors classe**

Une 4^{ème} étape :

- Pour l'accès éventuel à la classe exceptionnelle

2) Visites d'accompagnement :

Elles se feront essentiellement au 4^{ème}, 5^{ème} et 7^{ème} échelon, par les chargés de mission ou les inspecteurs, de façon individuelle ou collective. Une attention particulière sera portée sur l'appréciation des compétences professionnelles P3 et P5 (arrêté du 1^{er} juillet 2013) valorisant notamment le travail sur la différenciation pédagogique et l'évaluation.

3) Le protocole d'inspection :

Le protocole mis en place ces deux dernières années reste d'actualité pour les visites d'accompagnement. Se référer à la rubrique inspection du site EPS

http://eps.ac-orleans-tours.fr/linspection_pedagogique/modalites_dinspection/

Pour les RDV de carrière des informations provenant du ministère sont en attentes et vous seront communiquées ultérieurement.

4) Répartition des dossiers et des zones géographiques.



L'inspection pédagogique d'EPS est composée de trois IA-IPR. Ils sont aidés par sept chargés de mission.

Les trois inspecteurs interviennent sur toute l'académie, chacun ayant particulièrement des dossiers en responsabilité et un secteur géographique pour lequel il est référent.

Les 3 IA-IPR EPS :

5/8 **Frédérique Rouanet** a en charge plus particulièrement les départements :

- de l'Indre-et-Loire (37).
- du Loir-et-Cher (41),

Dossiers en responsabilité :

- la formation professionnelle continue disciplinaire et la préparation aux concours
- le pilotage du groupe de formateurs et de productions de ressources
- lien avec l'ESPE sur la formation des fonctionnaires stagiaires
- lien avec les STAPS
- suivi de l'éducation artistique et culturelle
- lien avec l'UNSS.
- Co-pilotage du dossier des examens

Contact : frederique.rouanet@ac-orleans-tours.fr

Bruno Méry a en charge plus particulièrement les départements :

- du Loiret (45).
- de l'Eure et Loir (28)

Délégué académique à l'action sportive, il suit plus particulièrement :

- les sections sportives scolaires,
- le sport de haut niveau,
- les expérimentations liées à la pratique sportive,
- les conventions avec les partenaires sportifs

Dossiers en responsabilité :

- les examens en CCF et ponctuels de la voie générale et technologique, de la voie professionnelle,
- les enseignements facultatifs, d'exploration et de complément en EPS,
- le pilotage du groupe de formateurs et de productions de ressources,
- lien avec les STAPS et suivi des affectations des étudiants dans le cadre des stages en établissement.
- lien avec l'UNSS.

Contact : bruno.mery@ac-orleans-tours.fr

Michael Tailleux a en charge plus particulièrement les départements :

- de l'Indre (36).
- de du Cher (18).

Dossiers en responsabilité :

- l'habilitation du CCF EPS en CFA,
- le pilotage du groupe de réflexion sur les usages du numérique en EPS
- le pilotage du groupe de formateurs et de productions de ressources
- le site internet et les outils numériques,
- lien avec l'UNSS
- co- pilotage du dossier formation en EPS

Contact : michael.tailleux@ac-orleans-tours.fr

Les chargés de mission auprès des IA-IPR EPS :

| Noms- Prénoms | Contact | Missions | Secteur d'intervention |
|---|--|--|-----------------------------------|
| Guillaume Long Professeur agrégé au lycée Jehan de Beauce à Chartres | Guillaume.long@ac-orleans-tours.fr | Visite d'accompagnement : (des professeurs du public et du privé ; néo-titulaire, contractuels, stagiaires si nécessaire) | 28 |
| Alice Virlouvet Professeure agrégée au collège E Héribot à Lucé 6/8 | Alice.virlouvet@ac-orleans-tours.fr | Visite d'accompagnement : (des professeurs du public et du privé ; néo-titulaire, contractuels, stagiaires si nécessaire) | 28 |
| Romain Navard Professeur agrégé au collège M de Sully à Sully/Loire | Romain.navard@ac-orleans-tours.fr | Visite d'accompagnement : (des professeurs du public et du privé ; néo-titulaire, contractuels, stagiaires si nécessaire) | 45 |
| Céline Houitte Professeure agrégée au collège Louis Pasteur à Morée | Céline.houitte@ac-orleans-tours.fr | Visite d'accompagnement : (des professeurs du public et du privé ; néo-titulaire, contractuels, stagiaires si nécessaire) | 41 |
| Brice Benard Professeur agrégé au collège Corneille à Tours | Brice.benard@ac-orleans-tours.fr | Visite d'accompagnement : (des professeurs du public et du privé ; néo-titulaire, contractuels, stagiaires si nécessaire) | 37 |
| Sibylle Riffard-Giret Professeure d'EPS à l'institution Notre Dame la Riche à Tours | Sibylle.riffard@ac-orleans-tours.fr | Visite d'accompagnement : (des professeurs du public et du privé ; néo-titulaire, contractuels, stagiaires si nécessaire) | 37 |
| Patrice Bauchet Professeur agrégé au collège Condorcet à Fleury les Aubrais | Patrice.bauchet@ac-orleans-tours.fr | Visite d'accompagnement : (des professeurs du public et du privé ; néo-titulaire, contractuels, stagiaires si nécessaire) Suivi sections sportives scolaires Suivi des enseignements facultatifs, d'exploration et de compléments en EPS Aide au suivi des dossiers du sport scolaire et des sportifs de haut niveau Visite d'accompagnement : (des professeurs du public et du privé ; néo-titulaire, contractuels, stagiaires si nécessaire) | Académie Orléans Tours |

5) Communication et ressources

➤ **La communication avec le corps d'inspection :**

En cas de besoin, vous pouvez contacter l'inspecteur référent de votre secteur géographique ou du dossier en responsabilité par courriel **uniquement via votre adresse professionnelle académique**. Pour toutes questions concernant l'organisation de la discipline au sein de votre établissement, **nous vous incitons à nous écrire sous couvert de votre chef d'établissement.**



7/8

➤ **Le site EPS académique :** <http://eps.ac-orleans-tours.fr/>

Véritable ressource et vecteur de communication, nous vous invitons à le consulter régulièrement

Frédéric Vedrenne est le Webmestre du site académique EPS, enseignant au collège de l'Orbellière à Olivet (45), nous le remercions pour son engagement. Vous pouvez le contacter sur son adresse électronique : frederic.vedrenne@ac-orleans-tours.fr

➤ **Application académique : Dossiers de rentrée sur l'organisation de l'EPS**

Dans le cadre de la réforme du collège l'application informatique de saisie de l'organisation de l'EPS va évoluer et vous sera transmise très prochainement.

De même, une application différente est actuellement mise au point pour les Lycées et LP.

Une note d'information vous sera transmise sur vos boîtes mail académiques pour vous communiquer les dates et procédures de saisie.

➤ **La plateforme numérique de formation : « MOODLE EPS » :**

Il s'agit d'une plate-forme de formation en ligne accessible à tous les enseignants d'EPS de l'académie par l'intermédiaire des identifiants du webmail académique.

Cette plate-forme pédagogique spécifique à l'EPS est accessible directement à partir du site académique EPS.

Les objectifs de cette plate-forme sont multiples :

- Accéder aux ressources des formations EPS
- Assurer le suivi des formations EPS
- Contribuer au travail collaboratif des groupes ressources de l'académie
- Améliorer la communication au sein de la discipline

Nous vous incitons donc à vous connecter pour découvrir les différents espaces de formation. Pour vous aider, vous disposez sur la plate-forme, d'un tutoriel qui vous explique comment vous connecter et vous inscrire à un espace de cours. Nous tenons à remercier l'administrateur du Moodle EPS, Guillaume Long, enseignant au lycée Jehan de Beauce à Chartres (28), guillaume.long@ac-orleans-tours.fr

Les informations diverses

1) Certification en voie professionnelle :

Conformément à l'esprit de la circulaire N°2016-055 du 29 mars 2016 prônant « l'allègement de la pression certificative sur l'année de seconde professionnelle », l'arrêté du 11 juillet 2016 modifie les modalités d'organisation du CCF et de l'examen terminal prévus pour l'EPS aux examens du CAP, BEP et Bac pro. Il est notamment mentionné : « *Dans le cadre du contrôle en cours de formation, chaque candidat au CAP ou au BEP doit réaliser un ensemble certificatif composé de deux épreuves relevant de deux compétences propres à l'EPS différentes. Pour les candidats suivant une formation conduisant au baccalauréat professionnel, ces deux épreuves se déroulent en classe de première professionnelle. Pour les candidats suivant une formation conduisant au certificat d'aptitude professionnelle, ces deux épreuves se déroulent en première ou deuxième année de formation. Pour chaque ensemble certificatif, une des épreuves au moins est choisie sur la liste nationale prévue à l'article 9. La seconde peut être issue d'une liste académique.* »

Nous vous incitons à lire l'arrêté dans son intégralité pour bien appréhender l'évolution de la réglementation concernant la session d'examens 2018. Cela concerne la cohorte d'élèves rentrés en seconde professionnelle en septembre 2016. Il est proposé au téléchargement sur

le site académique dans la rubrique « examens - voie professionnelle ». La prochaine circulaire DEC précisera l'ensemble des éléments de ce nouvel arrêté.



8/8

2) Dispositifs de formation proposés en EPS :

➤ **Les formations à candidature individuelle proposées au PAF:**

Elles permettent à chacun des enseignants de l'académie de profiter d'une formation de son choix dans un catalogue prédéfini par la DAFOP. Pour l'année scolaire 2017 2018, une formation sur les contenus d'enseignement et la sécurité en escalade est proposée pour continuer à alimenter notre vivier de Référents (Equipment Protection Individuel). Une formation sur l'enseignement et l'évaluation des compétences développées dans l'activité Athlétisme (combinaison d'actions cycle 3 et épreuves combinées cycle 4), ainsi qu'une formation sur la conception et la mise en œuvre du parcours citoyen vous seront proposées. **Nous attirons votre attention sur le fait que les inscriptions sont à réaliser par internet avant le 30 septembre prochain.**

➤ **Les formations collectives d'initiative locale :**

Elles peuvent être sollicitées par voie hiérarchique au sein d'un établissement ou d'un bassin de formation. Ce type de formation permet notamment aux équipes pédagogiques de se former sur une nouvelle activité dans le cadre de l'élargissement de l'offre de formation.

➤ **Les formations à public désigné :**

Elles sont à l'initiative des services de formation du rectorat. Ce dispositif sera mobilisé cette année pour les formations numériques lycée, la formation des agents contractuels et les néotitulaires

➤ **Les préparations concours : CAPEPS et Agrégation interne.**

Solen Bovigny et sylvain Pourriot sont les nouveaux coordonnateurs pour l'agrégation interne.

Contact : solen.korman@ac-orleans-tours.fr et sylvain.pourriot@ac-orleans-tours.fr

Emmanuelle Broussaud a la charge de la coordination CAPEPS interne.

Contact : emmanuelle.broussaud@ac-orleans-tours.fr

Nous vous invitons à les contacter pour tout élément d'information concernant ces deux préparations.

Nous en profitons pour les remercier pour leur implication sur ces dossiers

Nous sommes certains de pouvoir compter sur votre engagement professionnel pour porter et mettre en œuvre l'ambition que nous plaçons dans l'enseignement de notre discipline au service de la réussite de tous les élèves.

Michael TAILLEUX
IA IPR EPS

Frédérique ROUANET
IA IPR EPS

Bruno MERY
IA IPR EPS